

Certifié exécutoire :



Envoyé en préfecture le 04/02/2019

Reçu en préfecture le 04/02/2019

R Affiché le 10 5 FEB 2019

ID : 084-200040681-20190129-DP\_2019\_12-AU

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

## DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2019-12 : Marché public de prestations de services \_ Organisation de l'Accueil de Loisirs Intercommunal Sans Hébergement « La boîte à Malices » pour les saisons 2019-2020 \_ attribution du lot 1 : Réalisation de l'animation et de la direction de l'ALSH « La boîte à Malices » au sein du groupe scolaire Emile Loubet à Grignan \_ Avenant 1

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « la Boîte à Malices » est reconnu d'intérêt communautaire dans le cadre de la création, la gestion et l'animation de l'ALSH pendant les périodes de vacances scolaires et du mercredi,

CONSIDERANT la décision du Président N°2019-08 du 29 janvier 2019, attribuant le marché public de prestations de services \_ Organisation de l'Accueil de Loisirs Intercommunal Sans Hébergement « La Boîte à Malices » pour les saisons 2019-2020 \_ lot 1 : Réalisation de l'animation et de la direction de l'ALSH « La Boîte à Malices » au sein du groupe scolaire Emile Loubet à Grignan, pour une durée ferme de 2 ans, avec l'association AGC, sise, 24 place Cardinal Maury à Valréas (84600), étant précisé que l'offre retenue s'établissait aux tarifs TTC ci-dessous :

- Forfait journée directeur : 227€
- Forfait journée animateur vacataire : 69,22€
- Forfait journée animateur stagiaire : 57,42€
- Coût sortie ou intervenant par enfant : 7,10€
- Goûter à l'unité : 0,64€

CONSIDERANT que, compte tenu des difficultés de recrutement rencontrées, il convient de maintenir un socle d'animateurs permanents pour chaque session de vacances, garantissant ainsi un gage de qualité du service mis en œuvre et permettant d'assurer une stabilité au sein de l'équipe animation,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

### DECIDE

**Article 1 :** DE SIGNER l'avenant 1 au marché relatif à l'organisation de l'accueil de loisirs « La boîte à Malices » \_lot 1 : Réalisation de l'animation et de la direction au sein du groupe scolaire Emile Loubet à Grignan, avec l'association AGC, sise, 24 place Cardinal Maury à Valréas (84600), consistant à ajouter au présent marché le coût unitaire journalier d'un animateur diplômé permanent, s'établissant à 120 €TTC,

**Article 2 :** D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 3 :** D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 29 janvier 2019  
Le Président,  
Patrick ADRIEN

ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN